



Depuis plus de vingt ans, *Biogénie*, est partenaire des producteurs agricoles en leur offrant une variété de produits tels que: des composts, des biosolides papetiers, des biosolides municipaux, des boues agroalimentaires, des cendres et des amendements calciques. La diversité des produits offerts, l'expertise des équipes qui y travaillent et le respect strict des bonnes pratiques et des règles de l'art reliés au domaine ont permis à *Biogénie* de se tailler une place importante au Québec et de compter plusieurs centaines d'entreprises agricoles parmi ses clients fidèles.

Pour plus d'information, consultez le www.biogenie-env.com

BIOSOLIDES MUNICIPAUX

AMENDEMENT ORGANIQUE FERTILISANT

AVANTAGES

- Apport important en azote, en phosphore et en potassium
- Favorise le maintien de la teneur en matière organique des sols
- Riche en oligoéléments (cuivre, magnésium, zinc, etc.)
- Améliore la structure et la productivité du sol
- Réduit les coûts d'utilisation d'engrais chimiques de façon significative
- Est exempt de mauvaises herbes

VALEUR AGRONOMIQUE DES BIOSOLIDES

Paramètres	Teneur (moyenne)
Matière sèche (m.s.)	15 à 30 %
Matière organique (b.s.)	50 à 70 %
Azote (N) disp.	3 à 6 kg/t hum.
Phosphore (P ₂ O ₅) disp.	5 à 10 kg/t hum.
Potassium (K ₂ O)	0,5 à 2 kg/t hum.
<i>Apport avec 10 t/ha</i>	
Azote (N)	30 à 60 kg/t hum.
Phosphore (P ₂ O ₅)	50 à 100 kg/t hum.
Potassium (K ₂ O)	5 à 20 kg/t hum.

SPÉCIFICATIONS

- Biosolides stabilisés issus du traitement d'eaux usées municipales
- Conformes aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- Analyses et contrôle de qualité effectués régulièrement selon les exigences du MDDEP
- Prise en charge complète des autorisations requises auprès du MDDEP
- Suivi agroenvironnemental assuré par *Biogénie*

MODE D'EMPLOI

- Application à l'aide d'un épandeur à fumier de précision ou épandeur à fumier liquide
- Dose d'épandage de 5 à 15 t m/ha selon les recommandations de l'agronome spécialisé de *Biogénie*
- Épandage entre les coupes de foin ou en pré-semis au printemps et à l'automne
- Respecter des zones de restriction obligatoires (fossés, puits, cours d'eau, etc.)



GFV05F

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS DÈS MAINTENANT: 1 888 474-7657
 Région de l'Abitibi-Témiscamingue 819 444-1047 abitibigmr@biogenie-env.com
 Région de Québec 418 872-4227 poste 5522 quebecgmr@biogenie-env.com
 Région de Montréal 450 929-4949 poste 283 montrealgmr@biogenie-env.com
 Région de l'Estrie 819 578-5994 estriegmr@biogenie-env.com